INCENDIE DE FORÊT

Toulon, 30 juillet. — Un incendie a éclaté dans le bois de Pourrières, dont une partie est déjà détruite. Des secours ont été demandés et des soldats coloniaux ont été envoyés de Brignol, sur les lieux.

MATELOTS FAUX-MONNAYEURS

Une bande organisée. — Les arrestations

Toulon, 30 juillet. — On sait que deux matelots, Dubuc et Dale ont été arrêtés pour émission de fausse monnaie. A la suite d'une perquisition opérée au dépôt de la flotte, on a eu la preuve qu'une bande organisée de matelots fabriquait de la fausse monnaie.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

De nouvelles perquisitions ont eu lieu au sujet des vols de poudres à l'école de pyrotechnie, mais elles sont restées sans résultat.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

Un incident à La Flèche

La Flèche, 30 juillet. — On sait que M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, a récemment décidé de donner aux maires, la présidence de droit des distributions de prix.

En exécution de cette décision ministérielle, M. Gaudineau, maire libéral de La Flèche, présidait hier matin, la distribution des prix des écoles communales de cette ville.

M. Gaudineau, parlant dans son discours d'un projet d'installation d'une école supérieure de filles, projet qui se présente dans des très mauvaises conditions, rappela que s'il n'avait pas encore abouti d'une façon satisfaisante, la faute n'en était pas à l'Administration municipale, mais aux difficultés sans cesse renaissantes, soulevées par l'Administration supérieure, puis il continua en montrant les bienfaits de l'enseignement libre.

Tout à coup, le sous-préfet, qui assistait à la cérémonie, se leva, furieux, et se précipita vers la porte de sortie, suivi dans sa retraite, par l'inspecteur primaire et tous les fonctionnaires présents.

Cette sortie intempestive n'empêcha pas M. Gaudineau de continuer son allocution qui fut très applaudie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Aujourd'hui, samedi 31 juillet :

Soleil : lever à 4 h. 33 ; couchen à 7 h. 39.
Lune : 1er quartier du 25 ; pleine le 1er août.
Aujourd'hui, St Ignace de Loyola ; demain, St Espérance.

Caisse d'Epargne de 9 h. à 10 h. 1/2.

A 9 h. Hippodrome, distribution des prix des écoles primaires et élémentaires.

A 10 h., distribution des prix à l'école St Joseph, rue Rollin.

A 2 h. 1/2, distribution des prix à l'école libre de filles, boulevard de Mulhouse.

LE VOL DE TISSUS DE LA GRANDE-RUE

L'inculpé transféré à la maison d'arrêt

L'enquête ouverte par M. Pagès, commissaire de police, sur une affaire de détournements de tissus commis au préjudice de la maison Bayart et fils, fabricants Grande-Rue, 7 et 9, s'est terminée vendredi par le transfert à la maison d'arrêt de Lille, de l'inculpé, qui n'est autre que le chef magasinier, Joseph Fremaux, 28 ans, domicilié rue Hoste, 15, à Wattrelos.

Voici, à ce sujet, quelques détails complémentaires. Des pièces de tissus disparaissaient depuis quelque temps, on exerçait dans la maison, une active surveillance. A la sortie de midi, la concierge remarqua que le magasinier-chef, sur qui planaient les soupçons, s'en allait porteur d'un paquet. Elle l'invita à attendre dans sa loge, mais Fremaux retourna précipitamment au magasin et se débarrassa de son paquet, qu'on ne put retrouver. Il nia tout d'abord avoir commis le moindre vol ,puis déclara qu'il emportait du bois ou du papier. Une première perquisition à son domicile ne donna aucun résultat, mais M. Pagès, y étant retourné une seconde fois en compagnie du patron, y découvrit une quantité de restes de coupons ayant appartenu à 60 pièces de nuances différentes. L'inculpé qui était rentré chez lui et s'attendait à la visite de la police, les avait tout d'abord portés chez une voisine, mais celle-ci, par crainte d'être poursuivie pour complicité par recel, avait ensuite rendu la marchandise.

C'est à la suite de cette découverte jeudi soir, que le magasinier fut arrêté et ramené au dépôt. Il a, cette fois, avoué avoir dérobé les coupons, ajoutant qu'ils n'avaient qu'une valeur très restreinte, en raison de leur peu d'étendue. L'inculpé a déclaré qu'il en faisait cadeau à sa femme, pour confectionner des robes.

Des recherches sont faites par le personnel de la maison Bayart, pour établir l'importance des détournements et la police s'emploie à connaître l'usage qui a été fait des coupons dérobés.

Transféré à la maison d'arrêt, Joseph Fremaux, qui est marié, a subi un premier interrogatoire de M. Delalé, juge d'instruction, qui a signé un mandat d'écrou contre lui. L'instruction examinera également le rôle tenu dans cette affaire par Mme Fremaux et cherchera à établir, s'il y a lieu, sa complicité.

Une expulsée tente de se noyer

QUAI DE BORDEAUX

Au moment de se lever, vendredi, vers 4 h. 1/2 du matin, M. Jean Vanlaere, cabaretier à l'angle du quai de Bordeaux et de la rue Daubenton, apercevait de sa fenêtre à une soixantaine de mètres en aval du pont Salembier, une femme couchée dans le fossé qui borde le chemin de Halage. L'ayant observée quelques instants, il la vit soudain se lever et se diriger précipitamment vers le canal, où elle descendit.

M. Vanlaere s'en alla en toute hâte de son côté, mais, à sa vue, la malheureuse, qui avait de l'eau jusqu'à mi-corps, se laissa tomber à la dérive. Pourtant le cabaretier, qui à son tour était descendu dans le canal, fut assez heureux pour la saisir au moment où elle allait disparaître. Deux agents du 4e arrondissement, descendus sur les lieux, la reconnurent aussitôt. C'était une ouvrière soigneuse, mais expulsée, Marie-Anne Delattre, veuve Adams, âgée de 55 ans. Déjà condamnée deux fois cette année pour le même motif à 15 jours et un mois de prison, elle était sortie de prison le 5 juillet dernier et était revenue depuis lors à Roubaix. Elle a raconté que dénuée de toutes ressources et n'ayant pu recevoir l'hospitalité chez sa fille unique, qui habite le quartier du Hutin, elle avait voulu se suicider.

Les agents ont conduit cette malheureuse au poste du 4e arrondissement où elle reçut les soins nécessaires. Dans l'après-midi, son état ayant été jugé satisfaisant, M. Prudhomme, commissaire, l'a fait transférer à la maison d'arrêt, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Le vol de la Cour Masurel

L'inculpé nie toute culpabilité

Nous avons annoncé hier l'arrestation de l'auteur présumé des vols commis mardi dernier au préjudice de MM. Maillet, Grande-Rue, cour Masurel et Cardon, quai de Cherbourg ; on sait qu'une somme de 350 francs a été enlevée d'un coffre appartenant au premier, et que 8 francs ont été volés dans le comptoir de M. Cardon.

L'inculpé est un habitant de Croix, Pierre Horlance, 34 ans, domicilié rue du Progrès, 69 ; les renseignements fournis à son sujet sont défavorables ; ce individu s'adonne fréquemment à la boisson.

L'enquête de M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, et les recherches de la sûreté, ont établi que dans l'après-midi du jour où les larcins ont été commis, le peintre Horlance a effectué des paiements d'une valeur de 25 francs environ ; le soir venu, il a dépensé une somme équivalente avec une femme de mauvaise vie ou a payé à quatre personnes un souper dans un estaminet de la rue Bernard ; dans ses pérégrinations de cabaret en cabaret, 93 francs lui auraient été dérobés. Et tandis qu'il gaspillait ainsi l'argent, sa femme et ses six malheureux petits enfants, vivant dans la misère noire, avaient à peine de quoi manger.

Malgré ces charges accablantes, l'inculpé nie toute culpabilité, mais certaines de ses déclarations sont contredites par celles de plusieurs témoins. Il appartiendra au juge d'instruction de faire, si possible, la lumière sur cette affaire ; en attendant, Horlance a été transféré à la maison d'arrêt de Lille.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Marie-Louise Broquet, fille de M. Jules Broquet, maître de chapelle à l'église Saint-Martin et de Mme Broquet-Franchomme, avec M. Maurice Cousin, fils de M. et Mme Charles Cousin, de Charleroi.

A L'OCCASION DE LA FÊTE DES FABRICANTS, les bureaux des consultations judiciaires, de renseignements et des mariages, seront fermés le dimanche 1er août.

En outre, les bureaux de la Mairie seront fermés les dimanche 1er, lundi 2 et mardi 3 août, sauf celui de l'Etat-Civil, qui restera ouvert le dimanche, de 9 heures à midi, et les lundi et mardi, jusqu'à 4 heures du soir, pour recevoir les déclarations des naissances et des décès.

CONSULAT DE RUSSIE. — M. le conseiller d'Etat Poustochkine, vient d'être nommé Consul général de Russie au Havre et à Rouen, avec juridiction sur le département du Nord, en remplacement de M. Danilow.

AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE A NANCY. — Notre concitoyen, M. Jules Cléty, conseiller municipal, secrétaire de la Société de Géographie de Roubaix, est parti hier, pour Nancy, où il va assister au congrès national des Sociétés de Géographie.

CONTRE LA VENUE DE NICOLAS II EN FRANCE. — On a placardé, vendredi, sur les murs de la ville, une affiche intitulée : « Contre le tzarisme. Appel aux travailleurs ». C'est une protestation conçue en termes violents contre la venue de Nicolas II en France ; elle est signée de la commission administrative du Conseil national du Parti Socialiste de France et du groupe parlementaire socialiste.

SUCCES MILITAIRES. — Les élèves du cours d'instruction militaire dirigé par le professeur Jean Desruelles ont remporté un magnifique succès. Tous ont été reçus au brevet d'aptitude militaire tant dans la cavalerie, que dans l'infanterie avec un beau classement.

Pour la cavalerie Alphonse Jonville est premier du classement général avec un total de 815 soit 40 points d'avance sur le second ; Georges Florin est 14e. Pour l'infanterie Maurice Lorthiois est classé 1er sur les 103 concurrents du groupe. Paul Lefebvre est 4e ; Robert Motte 5e ; André Bouvy 10e ; Albert Glorieux 11e ; Henri Thélinge 15e. Parmi les autres jeunes gens reçus dans les divers groupes plusieurs sont des anciens élèves de l'Académie de boxe.

Toutes nos félicitations au sympathique directeur de l'Académie de boxe et à son excellent prévôt M. Georges Guiot, professeur de gymnastique, moniteur-chef de la société de gymnastique l' « Ancienne ».

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES DE L'ECOLE DE LA RUE DECRÈME. — Excursion au Mont de l'Enclus. — L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Decrême, organise pour le dimanche 8 août, une excursion au Mont de l'Enclus.

Voici le programme : Départ de l'Ecole, en voiture, à 7 heures, par Wattrelos, Herseaux, Dottignies, Espierres, Pottes, Orroir, arrivée au Mont vers 11 heures. Promenade au bois, ascension de la Tour, etc. A 1 h. 1/2 dîner à l'Hôtel des Sapinières.

Après-midi : promenade au bois, jeux et concours. A 6 heures 30, retour à Roubaix en voiture, arrivée à l'école vers 11 heures. Le prix de cette excursion est fixé à 3 frs 75 pour les sociétaires et à 4 frs 50 pour leurs amis. Les adhésions sont reçues dès à présent chez le trésorier L. Dhaene, 29, rue Dugueslin.

Dernier délai d'inscription mercredi 4 août.

LE CERCLE ORPHÉONIQUE « LES XL » A HOBOKEN-LEZ-ANVERS. — En outre des artistes roubaisens que nous avons mentionnés comme devant se faire entendre au concert auquel doit prendre part dimanche à Hoboken, le Cercle Orphéonique « Les XL », nous devons encore citer M. Victor Allegaert, baryton, qui prêtera également son concours à cette fête musicale. Ainsi qu'on le voit, Roubaix sera largement représenté à cette manifestation d'art. Nous ne doutons qu'il y sera aussi très honorablement représenté.

PIANO-SIMPLEX se joue à la main comme piano ordinaire, et avec pédales comme le Simplex, exécution des œuvres musicales les plus artistiques. Maison SCRÉPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix. 1101-3

LA DUCASSE DE LA PLACE D'AMIENS. — C'est demain dimanche et lundi, fête des Fabricants, qu'aura lieu la ducasse de la Place d'Amiens

AUTOMOBILES PRATIQUES DE VILLE ET DE TOURISME. — Les Voitures Pipe ont conquis les véritables amateurs d'automobiles par leur souplesse, leur économie, leur robustesse et leur rendement incontestablement très supérieur. De plus, les châssis Pipe longs et surbaissés permettent de recevoir des carrosseries spacieuses et confortables et assurant un roulement agréable sur les plus mauvaises routes. Avec de pareils avantages leur succès dans notre région est donc bien justifié. Essais, renseignements, références : Usines Pipe, 10, rue Ruysdael, Bruxelles. Succursale française : Nord-Automobile, 1, rue Lydéric, Lille. 240

UN CAS DE RAGE. — Le domestique de M. Edmond Deschepper, teinturier-apprêteur, rue de l'Ermitage, se trouvait, vendredi matin, vers huit heures, rue Neuve, avec son attelage, quand son attention fut mise en éveil par un chien qui s'attaquait à l'une des roues de sa voiture et en mordait furieusement les rayons.

Croyant que le chien était atteint de la rage, le domestique M. Emile Turpin, s'arma de son fouet abattit l'animal en l'assommant avec le manche.

Le chien a été transporté à l'Abattoir, M. Léplat, directeur, chargé de l'examiner a déclaré qu'il était atteint de la rage au dernier degré.

GRANDE RÉUNION. — Tous les Roubaisiens qui se préparent à partir pour la mer se donnent rendez-vous aujourd'hui, samedi, « Au Soldeur », 33, rue Pierre-Motte, à Roubaix. Nouveaux rabais sur tous les articles, souliers toile en tous genres, depuis 1 fr. 45 la paire.

ENTRE CAR ET CAMION. — Le tramway E n° 10, allant vers Lille, arrivait Grande-Place, en face du chalet de nécessité, vendredi soir, vers six heures, quand il tamponna violemment l'arrière d'un camion de la brasserie de M. Pollet-Jonville, rue de l'Espierre, que conduisait M. J. Vandenberghe.

La voiture fit un écart et renversa sur la chaussée, un garçonnet qui passait précisément à cet endroit, Adrien Leleu, âgé de huit ans. Fort heureusement, l'enfant ne s'est fait dans sa chute qu'une légère contusion au genou gauche et il a pu regagner sans l'aide de personne le domicile de ses parents, rue Sainte-Elisabeth.

A PARTIR DE CE JOUR, la Mme E. Mathon, 72, rue de l'Alma, s'occupera exclusivement de la coiffure de dames et du postiche. 69712d

LA FRAUDE DU CAFÉ. — Deux douaniers de la brigade mobile du Pont-Rouge, MM. Dureu et Darrás, ont mis en état d'arrestation dans la « Drève Bossut », près du territoire de Lys, une jeune homme qui était nanti de six livres de café vert, d'une valeur de 9 francs. Le délinquant, Victor Derbaux, âgé de 16 ans, sans profession, habite la ville.

Il a été remis entre les mains de la gendarmerie. Son transfert à Lille, a eu lieu ce matin samedi.

HALLE FLIPO. — Arrivages raisins 1,75 la caisse ; fromages prix avantageux. 69710d

TOMBÉ D'UNE ÉCHELLE. — Un maçon de M. André Dubois, entrepreneur, rue Decrême, 146, M. Vanwyngène, âgé de 27 ans, demeurant rue Beaurewaert, est tombé d'une échelle sur une pièce de bois et s'est fait des contusions au côté droit. M. le docteur Harlet a constaté des fractures de la 9e et 10e côtes de la paroi thoracique. Il lui a prescrit un mois de repos.

OCCASIONS. — COUPONS. — Fin de Saison : Coupons zéphir, Vichy, Coutil, Satinette, etc... Rabais considérable. Maison de Blanc, Robichez-Hottiaux (Anc Vandrom-Gotthale), 33, rue du Vieil-Abreuvoir. — Spécialité de Trousseaux et Layettes. 69439

LA CHARRETTE A CHIENS. — Le service de la fourrière a capturé dans la journée d'hier huit chiens et rédigé deux procès-verbaux.

AUX MÈRES DE FAMILLE. — C'est avec 30 à 50 % de perte que tout se vend au « Printemps » 7 et 9, rue du Bois, Roubaix. 69177

ABATTOIR. — Aujourd'hui, vente de viande stérilisée. 69684d

CROIX

UN PUISATIER TROUVÉ MORT DANS SA CHAMBRE.

— Mme Baert, cabaretière, rue Chevreuil, 32, à Croix, avait comme logeur un ouvrier puisatier ,Charles Douché, âgé de 52 ans et demi.

Vendredi matin, elle frappa à sa porte comme à l'ordinaire afin de le réveiller. Elle n'obtint pas de réponse. La porte était solidement fermée de l'intérieur.

Vers 8 heures et demie, ne le voyant pas descendre, elle fit part de la chose à son mari, qui se résolut à pénétrer dans la chambre du locataire par la fenêtre.

Il y trouva Charles Douché, étendu la face contre terre, ne donnant plus signe de vie. Au front, il portait une trace bleuâtre, provenant d'un coup qu'il s'était donné contre le pied du lit.

Le docteur Desmoulin informé ne put que constater le décès. On suppose que Douché qui s'adonnait quelque peu à la boisson sera tombé et sans pouvoir se relever et appeler au secours.

WASQUEHAL

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à huit heures, sous la présidence de M. Lepême-Mullez, maire.

Etaient présents : MM. Bernage, adjoint ; Huart, Dupont, Jovenelau, Dunaud, Mlle Deuunslaeger, Lecerc, Dubois, Chatelet, Delsalle, Dussart, Gabriau, Jupin, Cyrtenhove, Wattelle. — Absents : MM. Dubled, adjoint ; Ladam, Canonne, Debebecque, Blondeau, Boutinck.

M. Wattelle est nommé secrétaire de séance. Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 mai dernier, qui est adopté sans observation.

Budget du Bureau de bienfaisance. — Compte administratif pour 1907 : Recettes, 14.701 fr. 75 ; dépenses, 13.578 fr. 19 ; excédent de recettes, 1.120 fr. 55. — Budget additionnel de 1908 : Les dépenses et les recettes s'élèvent à 2.601 fr. 56. — Budget primitif pour 1910 : Le budget primitif pour 1910 se chiffre en dépenses et en recettes par la somme de 24.298 fr. 19. Le Conseil donne un avis favorable.

Avant de procéder à la lecture du budget communal, M. le Maire se retire, et la réunion est présidée par M. Bernage.

Budget communal. — Compte administratif pour 1908 : Recettes, 116.209 fr. 52 ; dépenses, 99.836 fr. 58 ; excédent de recettes, 16.452 fr. 94. — Budget additionnel pour 1909 : Recettes, 21.451 fr. 74 ; dépenses, 21.218 fr. 96 ; excédent de recettes, 202 fr. 78. — Budget primitif pour 1910 : Les recettes et les dépenses pour 1910 se balancent, en dépenses et en recettes, par la somme de 95.695 fr. 29.

M. Bernage, après avoir fait adopter la gestion de M. le Maire sur sa proposition, des remerciements lui sont votés.

A sa rentrée en séance, M. Bernage lui fait part des remerciements qui viennent de lui être votés.

M. le Maire se dit très touché de la marque de confiance que le Conseil vient de lui témoigner et l'assure de tout son dévouement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mlle Deldalle, qui revendique le droit de rentrer en possession du terrain qui a été donné en 1876 et 1878, pour la construction de l'église, ainsi que pour les parcelles de terrain qui l'entourent. Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil rejette cette demande.

Plan d'alignement. — Le Conseil donne un avis favorable à la rectification d'un terrain appartenant à M. Willem, au Cagneau.

Demande de subside. — La nouvelle société « Union Musicale », de la Planche-au-Riez, sollicite, du Conseil municipal, une subvention. Sur la proposition de M. le Maire, cette demande est renvoyée aux Commissions compétentes.

— Une demande formulée par les conseillers municipaux du quartier de la Planche-au-Riez, pour l'organisation d'un concert-festival dans le courant de septembre prochain, est adoptée en principe. Il sera alloué à chaque Société qui y participera, une somme de 25 fr. Le Conseil décide que cette fête sera organisée par l'Administration municipale avec le concours des comités civils.

Félicitations aux gardes. — Sur la proposition de M. Dunand, le Conseil vote des félicitations aux gardes pour les arrestations importantes qu'ils ont opérées tout récemment.

La séance a été levée à neuf heures.

Encore une Noyée

MM. Jules Decottignies et Jean Thays, se rendaient vendredi matin, à leur travail. Ils passaient vers six heures et demie, le long du canal, quand arrivés près du pont de la Masure, ils aperçurent flottant entre deux eaux, le cadavre d'une femme.

A l'aide d'une perche, ils réussirent à l'amener sur la berge et informèrent M. Viseur, garde champêtre, qui fit transporter le cadavre à la morgue de Wasquehal.

Cette femme paraissait âgée de 45 à 50 ans.

Comme une feuille d'avertissement pour taxe de chien, à l'adresse de M. Billouez, 25, rue Latine, à Roubaix, se trouvait dans son porte-monnaie, un agent se rendit à cette adresse. D'après le signalement qu'il fournit, on crut que la noyée pouvait être une dame Debucquois, née Céline Frémaux. On avertit le fils de cette dernière ; il se rendit à Wasquehal et reconnut sa mère. Celle-ci s'était rendue jeudi soir, chez un de ses enfants qui habite Croix, et avait glissé sous sa porte un billet énigmatique disant qu'elle lui offrait des fleurs mortes pour sa fête !

LA MARAUDE. — M. Viseur, garde-champêtre, se promenait, jeudi soir, le long du canal, quand il aperçut une dizaine de jeunes gens qui s'étaient introduits dans le verger de M. Castier, cultivateur au pont de la Masure. Il leur donna la chasse et réussit à en appréhender un, qui a déclaré se nommer Pierre Wyndey, demeurant rue de l'Ouest, à Roubaix.

Il le conduisit à Wasquehal, où il passa la nuit au violon municipal. Il a déclaré ne pas connaître ses compagnons. Procès-verbal a été dressé à sa charge.

LANNOY

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à huit heures, à l'Hôtel de Ville, en session budgétaire, sous la présidence de M. Alfred Joly, maire.

Etaient présents : MM. Samuel Dujardin, adjoint ; Verriest, Delluderière, Agache, Seys, Benuo, Betremieux, Nys, Dancette, Lefebvre, Georgois, Edouard Delporte. — Absents : MM. Henri Delporte, Desplanque, Fulgence Germain. Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté.

Bureau de bienfaisance. — L'exercice de 1908 se clôt par un excédent de recettes de 3.419 fr. 97. Cette somme constitue en recettes et dépenses, le budget additionnel de 1909. Le budget primitif de 1910 porte, en recettes et dépenses, la somme de 9.960 francs.

Hospice. — Le budget primitif de 1910 se balance, en recettes et dépenses, par le chiffre global de 17.025 fr.

Comptes et budget communaux. — Avant d'aborder le compte de gestion du maire, de l'exercice définitif de 1908, M. Alfred Joly se retire. Il est remplacé au fauteuil de la présidence, par M. Dujardin, adjoint.

Cet exercice porte en recettes, 105.962 fr. 49 ; en dépenses, 94.177 fr. 87 ; d'où un excédent de recettes de 10.875 fr. 53, lequel est inscrit au budget additionnel de 1909. Ce dernier budget s'équilibre, en recettes et dépenses, par la somme de 40.880 fr. 58. — Le budget primitif de 1910 présente, aux chapitres des recettes et dépenses, la somme totale de 58.880 fr. 41.

Après la lecture des articles de l'exercice clos de 1908, le Maire est nommé secrétaire de la présidence. Il a reçu, pour cette gestion, les félicitations du Conseil, par l'organe de son adjoint. M. Joly a remercié et déclaré que, comme par le passé, il veillera à l'avenir aux intérêts de la ville.

Les comptes et budgets étant adoptés, on passe aux affaires et questions diverses.

Ecole des garçons. — Le directeur de l'école communale demande l'autorisation de créer un internat dans cet établissement, et expose les raisons qui militent en faveur de cette création. Il s'engage à payer le loyer d'un local approprié à cette innovation. Cette demande est agréée et l'on fixe le taux du loyer à 300 francs.

Eclairage public. — Une demande intéressant la rue César-Parent n'est pas prise en considération, la Commission de l'éclairage n'en ayant pas reconnu le bien-fondé.

Consultation des nourrissons. — M. le Maire annonce qu'il attend, de M. le Préfet, l'autorisation de mettre en application à Lannoy, le projet qui lui a déjà présenté antérieurement par la municipalité, lequel était conforme aux prescriptions de M. le docteur Pédelet, inspecteur départemental de l'assistance publique.

Tramways de Lannoy à Touffers. — M. le Maire fait connaître que, pour le prolongement de la ligne de Roubaix jusqu'à Touffers, qui est à l'état de projet, la Compagnie se propose d'apporter des modifications à la voie ferrée, rue de Tournai. Celles-ci doivent se faire avec l'approbation de l'Administration municipale de Lannoy. En conséquence, le plan dressé par la Compagnie, à cet effet, va être demandé par cette dernière, en communication, afin de juger s'il n'y aurait pas lieu de demander d'y faire des changements.

Ramonage des cheminées. — Le ramoneur habituel de la ville ayant dérogé à ses engagements, M. le Maire propose de lui donner un successeur, auquel on offrira 0 fr. 20 par cheminée, pour les habitations des indigents. Approbation.

Tramways Mengy. — L'assemblée émet le vœu que le point terminus de la ligne de Leers à Lille, qui est situé place des Buisses, au chef-lieu du département, soit prolongé jusqu'à la place du Théâtre.

M. le Maire espère que le Conseil général s'occupera de la question.

Postes. — Une subvention annuelle de 50 francs est votée à un facteur des postes, solliciteur.

Taxes de stationnement aux tramways. — M. Joly dit que la ville de Wattrelos a l'intention d'établir des taxes de stationnement pour les tramways.

L'Administration de cette localité demande à la ville de Lannoy de poursuivre avec elle ce but, si toutefois il est réalisable en droit.

M. le Maire ne se déclare pas adversaire de ce projet, mais, auparavant, il tient à s'informer auprès de l'administration supérieure, si la chose est possible. Approbation unanime.

Aqueducuage de la place Vendôme. — Le Conseil approuve le procès-verbal de réception définitive de ces travaux, dont le coût s'élève à la somme de 1.929 fr. 98.

Octroi. — M. le Préfet donne connaissance à l'Administration municipale de desiderata émis par le Conseil général, tendant à une amélioration dans l'horaire de travail des employés d'octroi et à l'obtention pour ceux-ci du repos hebdomadaire. Il demande l'application, autant que faire se peut, de telles mesures, en ce qui concerne l'octroi de Lannoy.

M. le Maire dit qu'il a l'intention de donner un adjoint à l'unique employé préposé à l'octroi de Lannoy, afin de lui accorder le repos hebdomadaire. Ce sera probablement l'employé commis aux eaux potables qu'il fera assermenter. Pour ce qui est des heures de travail, il reconnaît que, en effet, l'employé est beaucoup trop tenu. Il assure, en conséquence, qu'il va étudier une réorganisation plus équitable du service. — Ces propositions sont approuvées.

La séance est levée à neuf heures.

Le Concours et la Fête de Gymnastique de dimanche et lundi prochains

Nous donnons ci-après le programme complet de ces fêtes.

La fête sera annoncée samedi par des salves d'artillerie. Le dimanche à 7 h. du matin, sur la place de l'Eglise, commencera le concours international individuel artistique. A midi précis, dans les salons de l'Hôtel de Ville sera servi un banquet à quatre-vingts invités parmi lesquels se trouveront M. Henri Delecroix, maire d'Hem et député et plusieurs notabilités politiques de la région.

A l'issue du banquet, vers 2 h. 1/2, se formera un cortège dans les rues de la Gendarmerie, Victor-Hugo et des Remparts. Il sera composé de vingt-cinq sociétés de gymnastique, de la Société des Anciens militaires mutualistes de Leers, des « Vieux soldats » (l'Avant-Garde) de Lys et des sociétés de musique suivantes qui exécuteront des marches durant le parcours : la Fanfare municipale de Lannoy, la Fanfare municipale de Lys, et la Fanfare municipale de Chéreng.

Le défilé s'effectuera par les rues du Cimetière, Neuve, St-Jacques, de Lille, Nationale, des Arcades, du Haut-Jardin du Château Mon Plaisir, Nationale, des Bouchers, des Remparts, de Roubaix, et de Tournai.

La dislocation du cortège aura lieu au point terminus et une grande fête de gymnastique se déroulera aussitôt à partir de 3 heures dans la rue de Tournai.

Après les démonstrations de gymnastique aura lieu la réception, par la municipalité et les Comités organisateurs, des présidents et drapeaux des sociétés participantes. Des vins d'honneur seront offerts.

A 5 heures du soir, sur la Grand'Place, sera donné un concert par la Fanfare municipale de Lys. Pendant le concert aura lieu la distribution des prix du concours individuel au *Café du Lion d'Or*, rue Nationale.

A 8 heures, fête de nuit et concours de ballets et de poses plastiques, rue de Tournai Illuminations de l'Hôtel de Ville.

Journée du lundi 2 août. — Le matin à 10 heures, dans la salle des fêtes du *Lion d'Or*, sera faite la distribution des prix du concours de ballets et de poses plastiques. A 6 heures du soir, Grand'Place, un concert sera offert par la Fanfare municipale de Lannoy, l'Orphéon des Anciens élèves et des élèves de l'école communale ainsi que par l'Harmonie municipale d'Hem.

Grand bal public à l'issue des exécutions musicales et chorales. Brillantes illuminations.

A l'occasion du concours de gymnastique, la permission de tenir leurs établissements ouverts la nuit entière est accordée aux cabaretiers dimanche prochain.

— On nous prie d'annoncer que des tramways stationneront place de Lannoy dimanche soir pour partir dans toutes les directions à l'issue de la fête de nuit.

HEM

LA CULTURE DU LIN. — Neuf agriculteurs ont fait leur déclaration à la mairie dans le but d'obtenir les primes offertes chaque année à la culture du lin. Cette plante textile a été récoltée, en 1909, sur 10 hectares, 8 ares et 52 centiares du territoire communal.

LYS

LA DUCASSE DE LA RUE CHANZY. — A l'occasion de cette fête qui aura lieu dimanche et lundi prochains, les cabaretiers de la rue Chanzy et de la rue du Bois, ont la permission de tenir leurs établissements ouverts jusqu'à une heure du matin, pour la première journée seulement.

LA FRAUDE. — Les préposés Dupret et Deneuville ont arrêté, au « Sentier du Riez », un gamin qui était porteur de 1 kilo 250 de café étranger, valeur 3 fr. 75. C'est un nommé Arthur Fiévet, 8 ans, en résidence en cette ville. Il a été conduit à la gendarmerie de Lannoy, et sera dirigé sur Lille, ce matin, samedi.

— Deux autres douaniers de Lannoy, MM. Dumont et Leblanc ont appréhendé, près du cimetière, Sophie Delcourt, 30 ans, bobineuse ; Anaïse Fiévet, 13 ans, et Albert Fiévet, son frère, un bambin de quelques années, qui a été relaxé en raison de son jeune âge. Tous trois sont de Lys. Ils portaient ensemble pour 15 fr. 80 de café, tabac et allumettes de provenance belge. Les deux prisonnières ont été incarcérées à Lannoy. Elles seront conduites à Lille, ce matin, samedi.

Communications

ROUBAIX. — Choral Nadaud. — En raison des fêtes locales, il n'y aura pas de répétition ce soir. Samedi prochain, 7 août, il y aura une grande réunion extraordinaire.

— **Fanfare de Beaurepaire.** — Ce soir, répétition générale pour le concert qui sera donné à Blankenberghe le dimanche 1er août.

— **Piquet-Club de Roubaix.** — La réunion qui devait avoir lieu lundi prochain, 2 août, est remise au lundi suivant, 9 août.

— **Les Amis de la Nature.** — Les adhérents au voyage de Laon-Coucy, sont priés de se trouver à la gare, dimanche matin à cinq heures et demie ; départ du train à 5 h. 50. Insigne et carte d'identité obligatoires.

— **L'Union Musicale du Luxembourg,** société de musique en formation, dont le siège est situé chez M. Oscar Duquesne, « Café de l'Annexe », rue du Luxembourg prolongée, invite les musiciens des quartiers de la Makellerie et de l'Allumette à venir grossir leurs rangs. Le but de ce groupement, exclusivement amical, est d'organiser des excursions et des fêtes de familles.

— **La Roubaisienne.** — Le Comité compte sur la présence de tous les gymnastes et pupilles, pour la sortie de Lannoy, qui a lieu demain dimanche. Réunion au local à une heure de l'après-midi. Il est rappelé que les adultes participant au concours individuel, doivent se trouver à Lannoy (place de l'Eglise), à sept heures du matin. Pour tous : tenue d'été.

— **Fêtes du Gui-de-Feur.** — MM. les cabaretiers du Gui-de-Feur qui se sont cotisés pour offrir un cadeau à M. Pierre Rousé, organisateur des fêtes, sont priés de se réunir dimanche chez M. Tiberghien, rue St-Joseph, 38, à deux heures et demie. Ils se rendront en groupe chez M. Rousé.

WATTRELOS. — Club des Amis Réunis du Sou-Chemin. — Demain, à dix heures, réunion obligatoire.

TOURCOING. — Syndicat des employés de commerce et de l'industrie. — Dimanche 1er août, à onze heures, réunion mensuelle. Communications importantes ; remise de livrets aux nouveaux syndiqués, paiement des cotisations ; dispositions à prendre pour l'application des lois syndicales et du contrat de travail.

— **Avenir du Prédicant.** — Dimanche 1er août, de dix heures à onze heures et demie du matin, perception des cotisations, au « Café du Centre », place de la République.

LES TRAMWAYS

l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing

Le dimanche 1er août, à l'occasion de la fête de gymnastique de Lannoy, un service supplémentaire sera organisé sur la ligne de Lille à Leers.

Le dernier départ de Lannoy pour Lille, aura lieu le soir, à 11 h. 15.

DERNIÈRE SEMAINE DE VENTE-RÉCLAME

au corset « LE PRODIGIEUX », il y a encore de belles occasions à faire. Voir les énormes rabais faits sur toute la lingerie, robes et chapeaux d'enfants à Roubaix, 22, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville. 69700

AVIS AUX DOCTEURS

Registres préparés pour les déclarations d'accidents de travail à 5 fr. 00. En vente aux Librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix ; 33, rue Carnot, Tourcoing. 69727

TOURCOING

La journée du samedi 31 :

Bibliothèque communale de 9 h. à midi et de 2 à 6 h. 9 h. Distribution des prix au Lycée.

Une tribu de Romanichels à Tourcoing

Un peuple étrange : rétameurs et mendiants. Quelques mots sur les mœurs de la Bohême errante

Nous annoncions hier, qu'une tribu vagabonde avait planté ses tentes au milieu des pâtures qui bordent la voie ferrée près de la gare, le long de la rue d'Hondschoote. Depuis qu'elle est campée en cet endroit, à portée de la frontière que peut-être il lui faudra repasser demain, des foules de Tourquennois se succèdent sans cesse pour contempler le spectacle de cette population bizarre, mystérieuse dans sa langue et dans ses mœurs. On va jusqu'à négliger les attraits de la foire pour aller jeter des regards curieux sur ces familles de tziganes qui parcourent nonchalamment le monde sans se mêler jamais aux peuples qu'ils traversent.

Le dérangement en vaut d'ailleurs la peine. Figurez-vous une vingtaine de tentes en toiles de toutes couleurs et de toutes qualités, accrochées au sol par des piquets de fer et des cordes. A l'intérieur un amas hétéroclite de matelas, de coussins, de tentures, de tapis, de vaisselle grossière, de sacs, de phonographes. Des femmes d'aspect étrange sont accroupies sur l'herbe ou sur quelque innommable chiffon. Elles portent des jupes lâches aux bariolages exotiques ; sur la tête des foulards écarlates, qui retombent sur les épaules jusqu'à la ceinture, des corsages constellés de hochets et d'amulettes de cuivre. Les vieilles ont le visage flétri, elles sont dépenaillées, dépoitraillées ; les jeunes ont des beautés altières, un port majestueux. Il y a parmi elles des élégantes en lambeaux, des reines en guenilles, aux traits réguliers, aux yeux de jais, qui étincellent sous les longs cils soyeux. Les enfants sont sordides, à peine vêtus. Et quels vêtements !